



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question orale n° 1564

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation préoccupante de la périnatalité à La Réunion. Les chiffres sont édifiants : la mortalité périnatale est deux fois supérieure à celle de la France continentale. On dénombre trois fois plus de décès maternels consécutifs à un accouchement (26,4 décès pour 100 000 naissances à La Réunion contre 7,6 au niveau national - Inserm 2009). De plus, 12 % des bébés nés à La Réunion sont des prématurés, ce taux est moitié moindre en France. Ces chiffres amènent à s'interroger sur les conditions d'application à La Réunion du plan périnatal 2005-2007 dont l'objectif était précisément de réduire la mortalité périnatale de 15 % et la mortalité maternelle de plus de 40 %. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette triste réalité et pour que les futures mères de La Réunion puissent bénéficier, elles aussi, d'un suivi systématique et d'une offre de soins complète.

Texte de la réponse

PÉRINATALITÉ À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, pour exposer sa question n° 1564 relative à la périnatalité à La Réunion.

Mme Huguette Bello. Ma question porte sur la situation de la périnatalité à La Réunion et, plus généralement, dans les régions d'outre-mer. La dernière enquête nationale périnatale, qui vient de paraître, confirme les fortes disparités entre ces régions et la France continentale. Pour La Réunion, les chiffres sont préoccupants : la mortalité périnatale y est deux fois supérieure à celle du niveau national ; avec 26,4 décès pour 100 000 naissances, les décès maternels consécutifs à un accouchement y sont trois fois plus nombreux ; le taux de bébés nés prématurément est de 12 %, contre moitié moins en France.

Si l'on considère les autres indicateurs que sont les taux de mortinatalité, de mortalité néonatale ou de mortalité infantile, on constate les mêmes disparités, et il convient de compléter ce tableau en indiquant le taux très élevé de grossesse chez les adolescentes.

Cette situation n'a guère évolué depuis la précédente enquête de 2003 et révèle que nous sommes encore loin des objectifs du plan périnatal 2005-2007, dont l'objectif est précisément de réduire la mortalité périnatale de 15 % et la mortalité maternelle de plus de 40 %.

Les sages-femmes hospitalières de La Réunion, qui réalisent 80 % des accouchements, déplorent une dégradation continue de leurs conditions d'exercice, en raison surtout d'un manque d'effectifs dans leurs rangs. L'entretien précoce, dit du quatrième mois, qui doit s'ajouter aux sept examens prénataux obligatoires, n'est guère effectué. Pourtant, il permet de délivrer à chaque femme enceinte une information médicale personnalisée, de prévenir l'apparition de troubles ou de certaines pathologies obstétricales et de dépister, le cas échéant, les vulnérabilités psycho-sociales, lesquelles constituent, on le sait, le premier facteur de complications périnatales. Mesure phare du plan périnatal, cet entretien, effectué surtout par les sages-femmes, est loin d'être systématiquement proposé aux futurs parents de La Réunion.

Face à ces disparités persistantes, une question s'impose : quelles mesures comptez-vous prendre pour que les

futures mères de La Réunion puissent bénéficier, elles aussi, d'une offre de soins complète alliant, comme le préconise le plan périnatal, humanité, proximité, sécurité, qualité ?

M. le président. La parole est à Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la santé.

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État chargée de la santé*. Si de grands progrès ont été observés dans le domaine périnatal à La Réunion depuis plus de trente ans, il est vrai, madame la députée, que les indicateurs traduisent toujours un écart défavorable par rapport à la métropole, qu'il s'agisse de mortalité maternelle ou de mortalité infantile.

Le taux de mortalité infantile a été, en moyenne, sur la période 2000-2008, deux fois plus élevé dans l'ensemble des DOM qu'en métropole - 1,78 % pour La Réunion. À La Réunion, comme en métropole, une grande part de ces décès survient dans les six premiers jours de vie, c'est ce que l'on appelle la mortalité néonatale précoce. La mortalité maternelle est trois fois plus fréquente dans les DOM qu'en métropole, trente-deux décès pour 100 000 naissances vivantes contre 9,6 pour la France entière, pour la période 2001-2006.

Des travaux sont en cours pour comprendre les diverses causes de mortalité infantile et maternelle en outre-mer. L'Institut national de veille sanitaire finance, à hauteur de 50 000 euros par an pendant la période 2010-2013, le fonctionnement du comité national d'experts sur la mortalité maternelle. Ce comité doit étudier, par enquête confidentielle, le taux de mortalité maternelle, ses facteurs de risques et d'évitabilité. Depuis 2000, les certificats médicaux de décès des départements d'outre-mer sont traités par le centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'INSERM, et les causes de ces décès seront analysées dans le cadre de l'enquête nationale confidentielle du CNEMM. En fonction des résultats de ces analyses, le comité a également pour mission d'adresser des recommandations aux professionnels de santé pour améliorer la situation.

L'amélioration de la périnatalité aura aussi des impacts sur l'évolution de l'offre de soins. Vous n'êtes pas sans savoir que la périnatalité et la petite enfance sont la première des quatorze priorités du projet régional de santé pour La Réunion et Mayotte. L'agence régionale de santé, en concertation avec l'ensemble des acteurs, a reconnu l'importance de ce domaine et s'est fixé pour objectif, pour les cinq ans à venir, d'améliorer la qualité du système. Cette démarche implique une coordination transversale de tous les acteurs intervenant dans la prévention comme dans les soins. La retranscription opérationnelle est, en ce moment même, en cours de formulation dans le schéma régional de l'offre de soins, schéma qui sera soumis dans les prochaines semaines à l'avis de la commission spécialisée sur l'offre de soins.

D'ores et déjà, je tiens à vous annoncer que, sur les quatre premiers postes de PU-PH du CHU de La Réunion, trois seront consacrés à la périnatalité : deux à la gynécologie obstétrique et un à la pédiatrie.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1564

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10671

Réponse publiée le : 19 octobre 2011, page 6293

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 octobre 2011